

2) Approbation du compte administratif 2013 de la commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte administratif de la commune en concordance avec le compte de gestion émanant de la trésorerie de Louvres dont les résultats sont les suivants :

En section de fonctionnement :

<i>Dépenses nettes :</i>	3 121 046.05 Euros
<i>Recettes nettes :</i>	3 263 770.26 Euros
Résultat de l'exercice 2013 :	142 724.21 Euros

Excédent de clôture 2013 : 142 724.21 Euros

Section d'investissement :

<i>Dépenses nettes :</i>	1 965 591.60 Euros
<i>Recettes nettes :</i>	2 323 658.92 Euros
Résultat de l'exercice 2013 :	302 688.68 Euros

Excédent de clôture 2013 : 302 688.68 Euros

Le Maire s'étant retiré,

Sous la Présidence de Monsieur MOURGUE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **16 voix pour et 2 abstentions : Mrs GARNIER et LECUYER.**

Approuve le compte administratif 2013 de la Commune.

3) Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2013 de la commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif 2013 de la Commune qui dégage un excédent de fonctionnement de **142 724,21€**,

Vu les explications et analyses de Mr MOURGUE, Adjoint Délégué aux finances de la commune, qui préconise de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement à savoir la somme de **100 000 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 100 000 € en recettes d'investissement au compte 1068 nommé « Excédents de fonctionnement capitalisé »,

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2013, à savoir :

Excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2014 : 42 724,21 euros

4) Vote des subventions 2014 aux associations :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Les associations dont le siège est à Vémars et les établissements publics locaux ont sollicité auprès de la commune une participation financière.

Vu le C.G.C.T.,

Vu les demandes des établissements publics locaux,

Vu les demandes des associations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **16 voix pour et 3 abstentions** : Mmes GIL et LAMBERT, Mr JOUFFRAULT,

Décide de verser une subvention à chaque association et établissement public local comme indiqué dans le tableau suivant :

LIBELLE DES ASSOCIATIONS	Subventions 2014
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	40 000,00
CAISSE DES ECOLES	42 567,00
FOOTBALL CLUB VEMARS ST WITZ	15 000,00
U.S.C.V.	30 000,00
ASSOC. VEMAROISE AIDE EVEIL LECTURE	5 000,00
A.P.E.V.	3 000,00
CLUB 55	3 700,00
SOLEIL D'AUTOMNE	2 200,00
ASSOC. VEMARS ENVIRONNEMENT ET CULTURE	1 500,00
F.N.A.C.A.	1 600,00
AEROMODELISME CLUB VEMARS ST WITZ	1 300,00
KRAV MAGA	1 800,00
ATELIER TALENTS VEMARS	1 100,00
TEAM ROCKET	1 000,00
CARRE D'AS VEMARS	900,00
KIDIJEU	1 100,00
UNSS COLLEGE F. MAURIAC	153,00
COLLEGE FRANCOIS MAURIAC (foyer socio- éducatif)	153,00
LYCEE DE SAINT WITZ (foyer socio-éducatif)	153,00
F.C.P.E.	1 400,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	8 000,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL BONS NOEL	3 000,00
PREVENTION ROUTIERE	230,00
TOTAL	164 856,00

5) Vote des trois taxes :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux suivants :

Taxe d'habitation :	15.04 %
Taxe foncier bâti :	18.62 %
Taxe foncière non bâti :	109.56 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

Décide de maintenir les taux cités précédemment pour l'année 2014.

6) Vote des tarifs publics :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu le CGCT,

Vu la proposition faite par le Maire de réviser les prix des services, loyers, primes et indemnités,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

Décide d'appliquer les tarifs pour l'année 2014 conformément au tableau ci-dessous,

	2013	TAUX	2014
CONCESSIONS CIMETIERES			
30 ans	137	0.0	137
50 ans	212	0.0	212
Columbarium 30 ans	300	0.0	300
Columbarium 50 ans	450	0.0	450
Lutrins (jardin du souvenir)	92	0.0	92
Vacation funéraire	25	0.0	25
PHOTOCOPIES			
Page A4	0.26	0.0	0.26
Page A3	0.43	0.0	0.43
FAX			
1ère page	1.60	0.0	1.60
Page suivante	1	0.0	1
LOYERS MENSUELS			
Locataire n° 1	332	-	332
Locataire n° 2	760	Cf. bail	840
LOYERS ANNUELS			
Locataire n° 1	633	-	633
Locataire n° 2	16 026	indice coût construction	16 026

7) Vote du budget primitif 2014 de la commune :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur Le Maire présente et commente le Budget Primitif 2014 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section fonctionnement :

Dépenses :	3 269 641.21 Euros
Recettes :	3 269 641.21 Euros

Section investissement :

Dépenses :	2 539 148.48 Euros
Recettes :	2 539 148.48 Euros

Vu le C.G.C.T.,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **16 voix pour, 1 voix contre : Mr GARNIER et 2 abstentions : Mrs CABARET LECUYER,**

Approuve le Budget Primitif 2014 tel que présenté.

8) Approbation du compte de gestion 2013 eau potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte de gestion de l'eau potable émanant de la trésorerie de Louvres qui atteste les résultats suivants :

En section d'exploitation :

Excédent de clôture 2013 :	61 307.04 Euros
-----------------------------------	------------------------

Section d'investissement :

Excédent de clôture 2013 :	33 898.74 Euros
-----------------------------------	------------------------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir en délibéré à **l'unanimité pour,**

Approuve le compte de gestion 2013 Eau Potable.

9) Approbation du compte administratif 2013 eau potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur MOURGUE présente le compte administratif de l'eau potable en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie de Louvres dont les résultats sont les suivants :

En section d'exploitation :

Excédent de clôture 2013 :	61 307.04 Euros
-----------------------------------	------------------------

Section d'investissement :

Excédent de clôture 2013 :	33 898.74 Euros
-----------------------------------	------------------------

Le Maire s'étant retiré,

Sous la Présidence de Monsieur MOURGUE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

Approuve le compte administratif de l'eau potable 2013.

10) Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2013 eau potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu le C.G.C.T.,

Vu les résultats du compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 Eau Potable, à savoir :

002 Excédent d'exploitation reporté au Budget Primitif 2014 : 61 307.04 euros

11) Vote du budget primitif 2014 eau potable :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Monsieur Mr MOURGUE présente et commente le Budget Primitif 2014 eau potable qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section exploitation : 101 951.79 euros

Section investissement : 51 961.87 euros

Vu le C.G.C.T.,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

Approuve le Budget Primitif 2014 eau potable tel que présenté.

Séance levée à 22 heures.